

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	39 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication de insertions reçues et même payées, et si restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} NOVEMBRE

La crise ministérielle

Mercredi soir.

LES DÉMARCHES DE M. BRISSON

Le bruit continue à s'accréditer dans les couloirs de la Chambre que M. Brisson n'aurait accepté la mission que de former un cabinet, mais non de le présider. C'est-à-dire qu'après être parvenu à constituer un cabinet, il se retirerait en passant à un autre la présidence du conseil.

Le bruit court aussi que dans le cas où M. Brisson échouerait dans sa tentative, c'est M. Goblet qui serait appelé par le Président de la République.

On vient d'afficher dans les couloirs de la Chambre que M. Brisson demande au Président de la République de lui accorder la journée pour tenter de constituer un ministère.

M. Brisson ayant demandé jusqu'à quelle heure il pourrait conférer avec M. Carnot, celui-ci lui aurait répondu : « même jusqu'à une heure du matin. »

M. Brisson s'est rendu chez M. Casimir Périer qui, absent de Paris, rentrera cette nuit. Il a vu ensuite M. Pelletan et ira chez M. Bourgeois, à la collaboration duquel il tient beaucoup, et chez M. Poincaré.

Il est question du général Ferron pour la guerre, dans le cas où la combinaison Brisson aboutirait.

LES INTENTIONS DE M. BRISSON

Loin de considérer, dit le *Journal*, que le futur cabinet doit être un replâtrage de l'ancien, M. Brisson et ses amis penseraient, au contraire, qu'il doit être constitué avec des éléments nouveaux autant que possible. Il n'y aurait que M. de Freycinet que l'on s'efforcerait de conserver à la guerre. Quant à MM. Ribot et Burdeau, ils ne sauraient en aucune façon demeurer dans une combinaison dont feraient partie des hommes de la nuance de MM. Goblet et Millerand.

BRISSON ET LOUBET

Lorsque M. Loubet, appelé hier à l'Élysée, parla de M. Brisson à M. Carnot comme son successeur désigné, il l'aurait fait en ces termes :

« Monsieur le Président, M. Brisson est le seul qui puisse prendre le pouvoir et il ne saurait, en cette circonstance, se dérober. »

M. Brisson, très froissé de ce langage, vint s'en plaindre à M. Loubet lui-même qui aurait répondu :

« Quand on a provoqué la situation actuelle et mis en conflit la Chambre et le Parquet, il faut accepter la responsabilité de son œuvre. »

Commission d'enquête

On pense que M. Charles de Lesseps déposera aujourd'hui jeudi devant la Commission.

Hier, avant la réunion de la Commission, M. Floquet a fait appeler M. Clausel de Coussergues, vice-président de la Commission, chargé de présider les débats en l'absence de M. Brisson.

Il lui a fait connaître qu'il était entièrement à la disposition de la Commission pour renouveler devant elle la déclaration faite par lui à la Chambre en ce qui touche l'élection du 27 janvier et celle du Nord.

La Commission d'enquête a entendu M. Rossignol, expert, qui lui a donné des détails sur la façon dont a été payée la publicité de la presse.

Comme M. Prinet, M. l'expert Rossignol dit qu'il est à sa connaissance que M. de Reinach a touché une somme de 9 millions.

LA DÉPOSITION THIERRÉ

En juillet 1888, M. de Reinach s'est rendu à la maison Propper et Thierret, et a demandé la monnaie d'un chèque global de 3,900,000 fr. La maison lui a remis cette monnaie en 27 chèques sur la Banque de France.

Interrogé sur les noms des titulaires de ces chèques, M. Thierret répond ne pas vouloir les donner, mais tenir à la disposition de la justice les chèques qui, selon l'usage, lui ont été retournés par la Banque six mois après leur encaissement.

Immédiatement MM. Clauzel de Coussergues et de la Battut se rendent chez le garde des sceaux pour lui demander à faire procéder à la saisie de ces chèques chez MM. Thierret et Propper.

De leur côté, MM. Bérard, Leydet et Loreau accompagnent dans leurs bureaux MM. Propper et Thierret afin de relever sur leurs livres les numéros des chèques.

La Magistrature et la Commission

M. Laguerre assure dans les couloirs que M. Quesnay de Beaurepaire a écrit une lettre injurieuse à M. Brisson, président de la Commission d'enquête.

Voilà, si le fait se confirme, qui amènera certainement la révocation du procureur général si M. Brisson entre au ministère ou si celui-ci est formé par ses amis.

L'émotion paraît assez vive au Palais de Justice et la crise semble arrivée à l'état le plus aigu.

M. Quesnay de Beaurepaire, d'ordinaire impénétrable, a dit quelques mots à ses familiers en traversant les galeries.

Il juge que M. le conseiller Prinet aurait dû se croire lié par le secret professionnel.

D'autre part, on confirme le fait, rapporté par M. Laguerre et dont nous venons de parler, relatif à ce que le procureur général se jugeant accusé par M. Brisson, président de la Commission d'enquête, dans le discours du 28 novembre, aurait envoyé à celui-ci une protestation formelle.

Dans cette lettre, il aurait posé très nettement, paraît-il, la question.

Il y invoquerait le principe de la séparation des pouvoirs, fondement de notre droit public, et se déclarerait prêt à tomber pour la défense des droits de la magistrature et du barreau.

En conséquence et malgré tout son respect pour la Commission parlementaire, il ne saurait accepter, dit-il, aucune immixtion dans le domaine judiciaire.

Comme conséquence de son attitude, M. Quesnay de Beaurepaire serait très décidé à ne pas donner sa démission, mais attendrait sa révocation, laquelle résoudrait alors sa pensée, non plus une question de personnes, mais la question d'indépendance du pouvoir judiciaire.

INFORMATIONS

L'*Officiel* a donné les chiffres rectifiés du scrutin qui a renversé le ministère : 293 voix contre 195.

Les 195 sont tous républicains ; quelques-uns, même assez nombreux, sont rangés parmi les radicaux.

Les 293 voix d'opposition se décomposent en 141 de la Droite et 152 de la Gauche, en y comprenant les anciens boulangistes.

M. DELAHAYE JUGÉ PAR LE « FIGARO »

Voici comment M. Maguard juge, dans le *Figaro*, M. Delahaye et sa déposition :

« Les panamistes ont affaire à un homme très dangereux. Le factum de M. Delahaye peut être jugé différemment au point de vue moral, selon le tempérament de chacun, mais personne ne nie l'art terrible et les déductions irrésistibles de son accusation. »

« Il est certain que cet homme-là ne lâchera point les traces des cinq millions ; le calme avec lequel il développe ses arguments donne l'impression « d'un monsieur qui en sait beaucoup et n'a pas dit tout ce qu'il pouvait dire. »

Le comte Jean de Sonis vient de mourir à Alger d'une congestion pulmonaire. Il était le dernier fils du général de Sonis, le héros de Patay.

Cette mort met en deuil les familles de Sonis, de La Jaille, de Vernon-Bonneuil, de Bouillé, de Rambures, de Branges, de Chiseuil et de Parcevaux.

Suivant la volonté expresse du défunt, aucun billet de faire-part ne sera envoyé.

Un des anciens préfets les plus considérés et les plus distingués du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, M. F. de Bassoncourt, est mort mardi en sa propriété de La Saussaye, près Chartres, où il était retenu depuis de longs mois par une cruelle maladie.

M. de Bassoncourt, qui ne laisse que des regrets dans la société parisienne, où le charme de ses relations était fort apprécié, avait épousé une sœur de l'amiral baron Duperré.

Il était dans sa soixante-cinquième année. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui à Chartres.

Oraison funèbre

Le *Patriote de Normandie* fait ainsi l'oraison funèbre de M. Ricard, le ministre d'hier :

« Son passage aux affaires aura été marqué par une série de taquineries puériles, de vexations injustifiées contre les malheureux prêtres qui avaient le malheur de lui déplaire, et son ingérence dans les questions religieuses a en-

rayé presque complètement le mouvement d'apaisement que les conseils du Saint-Siège avaient pu déterminer parmi les conservateurs. Il aura eu aussi pour lui cette malchance d'avoir été, par son défaut de décision et d'esprit de suite dans cette affaire du Panama, le promoteur des scandales qui dormaient jusqu'alors dans les bas-fonds de la politique et que son action a eu pour résultat de faire remonter à la surface, comme ces bulles empoisonnées qui infestent l'air lorsqu'on remue les eaux dormantes où pourrissent les débris de toutes sortes.

« C'est par des beuvues de ce genre que commença l'affaire Wilson : qui oserait aujourd'hui prétendre que l'affaire du Panama n'aura pas pour le régime qui a fait de M. Ricard un conseiller municipal, un maire, un conseiller général, un député, un ministre, des suites aussi dangereuses ?

« Quoi qu'il en soit, il faudra faire crédit à l'homme courageux qui assumera la tâche de présider à la lessive de linge sale qui répugnait à M. Loubet, car c'est un grand lessivage qui se prépare, un lessivage comme celui qui, avec le wilsonisme, précéda le boulangisme et en fut l'origine, et rien ne dit que le mouvement avorté de 1889 n'accomplira pas cette fois son évolution, que l'incapacité de ceux dans lesquels il s'incarnait fit si piteusement avorter au moment où il semblait entrer dans son plein développement. »

LA DURÉE DES MINISTÈRES

Le ministère Loubet a duré neuf mois, jour pour jour.

Formé le 28 février 1892, il est tombé le 28 novembre de la même année.

Il ne contenait en somme que deux hommes nouveaux : M. Burdeau, qui a remplacé quelques semaines après M. Cavaignac, et M. Ricard... la cause de sa chute.

Combien de noms nouveaux vont apparaître dans la formation prochaine ? Nul ne le sait, car les cabinets sont presque toujours formés des mêmes combinaisons de personnes : et dans les dix-huit cabinets qui se sont succédé depuis décembre 1879, absorbant deux cent seize ministres, on ne trouverait peut-être pas cinquante noms différents. Mais ce qui semble certain, c'est que M. Ricard ne reparaitra pas demain !

Voici les 50 ministres qui ont occupé, de 1885 à 1892, les 402 portefeuilles des divers cabinets qui se sont succédé pendant cette période :

MM. Allain-Targé, amiral Aube, Jules Brisson, général Boulanger, Baïhaut, Berthelot, Barbey, Barbe, Bourgeois, Burdeau, Constans, Clamageran, Cavaignac, Sadi Carnot, général Campenon, Demôle, Dautresme, Jules Devolle, Dauphin, de Freycinet, Florens, général Ferron, Fallières, Léopold Faye, Floquet, Goblet, Granet, Yves Guyot, Gomot, amiral Galibert, amiral Jaurès, de Hérédia, amiral Krantz, Lockroy, Pierre Legrand, Logerot, Loubet, Mazeau, Edouard Millaud, Hervé-Mangon, de Mahy, Rouvier, Ribot, Ricard, Jules Roche, Sarrien, Tirard et Viète.

Sans remonter jusqu'au départ du maréchal de Mac-Mahon, nous pouvons rappeler que de 1885 à 1892 neuf ministères ont été renversés, la moyenne de l'existence ministérielle est donc de huit mois à peine.

1° Le cabinet Brisson, tombé le 2 janvier après la réélection de M. Grévy à la présidence de la République ;

2° Le ministère Freycinet-Boulangier, formé après cinq jours de pourparlers et qui dura un peu moins de onze mois : du 7 janvier 1886 au 3 décembre ; il tomba au cours de la discussion du budget sur un amendement de M. Colfavru, portant suppression des sous-préfets, par 362 voix contre 249. Vote que la majorité républicaine s'empessa de regretter et qui n'eut aucun effet. Les sous-préfets se portent bien ;

3° Le ministère Goblet, après sept jours de crise ; ministère dit de concentration républicaine, qui dura cinq mois et sept jours (11 décembre 1886, 47 mai 1887).

On n'a pas oublié les circonstances de sa chute. La Commission du budget, trouvant insuffisantes les économies réalisées par le gouvernement, proposait de lui renvoyer en bloc son projet de budget. Cette motion fut, le 17 mai, adoptée par 312 voix contre 443 ;

4° Le ministère Rouvier, dit d'apaisement, formé après treize jours de crise (du 31 mai au 19 novembre). Le 19 novembre, M. Clémenceau demandait à interpellier le cabinet sur sa politique générale. Le cabinet refusait la discussion immédiate et se retirait à la suite du vote par lequel la Chambre — 328 voix contre 242 — ordonnait cette discussion. Il était resté au pouvoir pendant cinq mois et dix-neuf jours ;

5° Le ministère Tirard, formé après une crise de vingt-cinq jours, et qui dura trois mois et demi (du 13 décembre 1887 au 31 mars 1888). Il succomba sous une majorité de 31 voix, la Chambre ayant, contrairement à l'avis exprimé par le président du conseil, prononcé, par 268 voix contre 237, l'urgence sur une proposition de loi déposée par M. Camille Pelletan, relative à la révision des lois constitutionnelles ;

6° Enfin, après trois jours de crise, le ministère Floquet (3 avril 1888, 14 février 1889). Est renversé sur cette même question de la révision par 308 voix contre 218.

7° Après huit jours de crise, le 22 février, M. Tirard forme un cabinet qui dure jusqu'au 10 mars 1890.

8° M. de Freycinet (17 mars 1890, 20 février 1892) ;

9° Enfin, le ministère Loubet (28 février 1892, 28 novembre 1892).

VOLEURS DES PAUVRES

Il n'y a pas bien longtemps, les administrateurs des Bureaux de bienfaisance étaient de braves gens qui s'occupaient, non des opinions politiques ou confessionnelles des pauvres, mais des causes de leur misère et des moyens les plus rapides pour les secourir. Ils s'acquittaient sans bruit de leur mission charitable et n'y cherchaient d'ailleurs que la satisfaction du devoir accompli.

La République a bouleversé un ordre de choses qui n'avait jamais soulevé la plainte la plus légère. Elle a exigé des administrateurs nouveau modèle un brevet de civisme républicain et des mœurs intolérantes : il n'est pas de jour, par exemple, où l'on ne refuse de venir au secours de parents très dignes d'intérêt, mais coupables d'envoyer leurs enfants aux écoles libres.

Les pauvres suspects d'incivisme sont condamnés à mourir de faim ; ce qui est déjà monstrueux. On pourrait croire du moins que les autres ont double part. Ce serait une erreur. Les administrateurs républicains secourent moins de monde, et ils dépensent plus. Il y a d'abord le gaspillage, qui semble inséparable de toute administration républicaine ; puis il y a le coulage, le fâcheux coulage qui devient une habitude dans certains bureaux de Paris ; cela ne veut pas dire qu'il soit sans

exemple en province. Les tribunaux correctionnels en savent quelque chose.

C'est ainsi qu'un nommé Giroust, administrateur du Bureau de bienfaisance du 11^e arrondissement, et un nommé Prévost, caissier-payeur de ce bureau, viennent d'être arrêtés pour dilapidation des fonds confiés à leur garde.

N'oublions pas qu'il y a six mois à peine une enquête sévère était ordonnée par M. Peyron à la suite de vols commis par l'administrateur du bureau voisin qui payait avec l'argent des pauvres ses bonnes fortunes. L'enquête de M. Peyron, si elle a eu lieu, n'a, paraît-il, effrayé personne.

Les inculpés d'aujourd'hui faisaient signer aux pauvres des reçus de sommes supérieures à celles qui leur étaient remises, ou signaient eux-mêmes de noms fictifs des bons dont ils s'approprièrent le montant.

Comme le budget annuel des pauvres du 11^e arrondissement dépasse un million, les sommes volées peuvent être considérables.

A côté du Panama, le scandale du 11^e arrondissement n'est que vètille insignifiante ; mais il n'en est pas moins symptomatique de constater que, dans tous les endroits où il se trouve de l'argent d'un côté, et des républicains de l'autre, il s'opère une volatilisation rapide du métal, une sorte d'amalgame instantané, une combinaison quasi-obligatoire, qui fait que l'argent passe des tiroirs où il devrait rester dans des poches où il ne devrait pas être.

Au milieu d'hommes qui n'ont plus pour frein moral la crainte de Dieu, qui sont avides de toutes les jouissances, la tentation de l'argent n'est-elle pas toute-puissante ? Et comment s'étonner qu'un grand nombre y soient accessibles, qu'ils y succombent, lorsqu'ils se croient assurés du secret et de l'impunité ?

Pour mépriser l'argent, pour aimer la pauvreté, il faut aimer Dieu. Il faut servir ce seul maître.

Quand on nie Dieu, quand on n'ose plus prononcer son nom, quand on se fait gloire de voter les lois qui éloignent Dieu de l'âme des petits enfants, on adore un autre dieu : le veau d'or.

On a horreur de la pauvreté, de la privation des jouissances ; les convoitises de la chair sont surexcitées, on a soif de toutes ces satisfactions des sens qui s'achètent avec l'argent.

Une démocratie qui sort de cette école sans Dieu tombe dans la fange. L'argent fascine ces hommes, ils ont perdu le sentiment de l'honneur, et de leur conscience s'efface même le sentiment de la plus vulgaire honnêteté.

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON

Le *Warschavsky Dniecnik*, organe officieux du gouvernement russe, a publié la note suivante sur le prince Louis-Napoléon, le plus jeune des enfants du défunt prince Jérôme Napoléon :

« Il y aura bientôt deux ans que le prince Louis-Napoléon sert dans l'armée russe, avec le grade de lieutenant-colonel au 44^e régiment des dragons de Nijni-Novgorod où il commande le premier escadron.

« En très peu de temps, le prince Napoléon a appris la langue russe qu'il possède parfaitement, et il est devenu un parfait officier de notre cavalerie. C'est un sportsman passionné et il aime à passer ses loisirs en faisant la chasse aux sangliers des bois du Caucase du Nord.

« Son attitude dans le régiment est très simple ; il est généralement aimé et estimé de ses camarades et subordonnés, et il s'est attaché sincèrement au glorieux régiment de Nijni-Novgorod. Son genre de vie à Piatigorsk (lieu de garnison du régiment) est très modeste, surtout si l'on prend en considération la grande fortune qui lui échut et qu'il partagea avec son frère et sa sœur.

« Son extérieur est très attrayant ; de taille au-dessus de la moyenne, il est fin et élancé ; avec une belle barbe brune et de grands yeux expressifs, il produit une impression de vrai charmeur sur ceux qui l'approchent.

« On dit que le prince sera nommé, dans très peu de temps, colonel commandant d'un régiment des dragons de la circonscription militaire de Varsovie. »

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

MORTS POUR LA PATRIE

Par les soins du Comité de la Croix-Rouge française, une messe commémorative, pour nos soldats morts au service de la patrie, sera célébrée, en l'église Saint-Pierre de Saumur, dimanche prochain 4 décembre, à 9 heures, par M. l'abbé Roy, ancien aumônier militaire.

L'absoute sera donnée par M. l'abbé Chevalier, chanoine honoraire, ancien aumônier militaire.

Allocution de M. le curé de Saint-Pierre.

Une quête sera faite, dont le produit, par les soins du Comité, sera envoyé en secours de diverses sortes à nos troupes du Dahomey.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de La Ferronnays demandant l'autopsie du cadavre du baron de Reinach).

Ont voté *contre* l'ordre du jour pur et simple : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soiaud, de Terres.

M. Coudreuse a voté *pour*.

Sur l'ordre du jour motivé de MM. Brisson et Maujan (interpellation de M. de La Ferronnays), ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement et s'associant aux désirs de la Commission d'enquête pour faire la lumière sur les affaires du Panama, passe à l'ordre du jour. »

Pour l'adoption, 374. — Contre, 4.

Tous nos députés ont voté *pour*, sauf M. Coudreuse qui *s'est abstenu*.

Décidément, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, M. Coudreuse tient à ce que les tripotages du Panama restent dans l'ombre.

Il a voté *contre* l'enquête ; il a voté en faveur du ministère qui refusait l'autopsie du baron de Reinach et il *s'est abstenu* de s'associer aux désirs de la Commission d'enquête pour faire la lumière sur l'affaire du Panama.

Il appartient aux électeurs de Baugé d'apprécier la conduite de leur député dans une aussi grave circonstance.

RECTIFICATION

M^e Ferrière, commissaire-priseur à Saumur, nous prie de faire la rectification suivante à l'article du 4^e décembre 1892 concernant la vente de Fourrures :

Cette vente n'a pas été arrêtée après l'opposition formée par trois commerçants de la ville, mais bien par suite du paiement intégral de la somme due par le débiteur saisi, ainsi qu'il lui est facile d'en justifier.

UNE VICTIME DU FEU

On se rappelle qu'une nuit de l'été dernier, une jeune fille, domestique chez M. le capitaine Voisin, rue de la Chouetterie, à Saumur, avait été atteinte de graves brûlures dans le commencement d'incendie qu'elle avait occasionné en plaçant une petite lampe trop près de son lit où elle avait l'habitude de lire.

Cette malheureuse, victime de son imprudence, a succombé lundi soir, à l'hôpital, où elle avait été transportée depuis une quinzaine de jours.

Que d'atroces souffrances elle a endurées depuis plus de quatre mois !

Le feu avait fait sur son corps de tels ravages qu'il ne lui restait presque plus que les os au moment de sa mort.

Marie Minvielle — tel est son nom — était dans sa vingt-cinquième année. Son enterrement n'a eu lieu que ce matin, afin de permettre à sa famille, habitant un département éloigné, de pouvoir y assister.

Musique Municipale de Saumur

Le Vendredi 2 Décembre 1892, à 8 heures, Salle du Théâtre

PREMIER CONCERT D'HIVER offert par la Musique Municipale à ses membres honoraires, avec le concours de M^{lle} SAUVAGET, ancienne première d'opéra du Grand-Théâtre d'Angers ; de M. LAUNAY, chanteur humoristique des salons de Paris ; de M. GABUS, flûte solo de l'Association Artistique d'Angers, et de plusieurs Amateurs de la ville.

Programme

1^{re} PARTIE

1^o 3^{me} Marche aux Flambeaux (Meyerbeer) : Musique Municipale.

2^o Un Jeune Homme timide, scène comique (Lhuillier) : M. Launay.

3^o Si tu veux, mignonne, romance (Masse-net) : M^{lle} Sauvaget.

4^o Le Trémolo, air varié pour flûte (Demers-seman) : M. Gabus.

5^o Duo de Colinette (Weckerlin) : M^{lle} Sauvaget et M. Launay.

6^o Un Timbre de trois sous, chansonnette (Bosut et Verdalle) : M. Launay.

2^e PARTIE

1^o Fantaisie sur Hamlet (A. Thomas) : Musique Municipale.

2^o Fantaisie pour flûte sur Rigoletto (Genin) : M. Gabus.

3^o Iota des Noces de Fernande : M^{lle} Sauvaget.

4^o Nos Amateurs, grande scène (Lhuillier) : M. Launay.

5^o TEL MAITRE, TEL VALET, opérette en un acte, paroles de M. Léon Quentin, musique de M. V. Robillard. — Personnages : Dutoquart, tragédien, M. A... ; Jean, domestique, M. F...

Le Chef de Musique,

V. MEYER.

Piano de la Maison Pillet

PRIX DES PLACES. — Pour les souscripteurs qui voudront retenir leurs places à l'avance : loges de balcon complètes, 2 fr. ; baignoires et premières loges, 1 fr. Toute place seule, 50 centimes. — Pour les non-souscripteurs : loges de balcon complètes, 6 fr. ; baignoires et premières loges, 3 fr. Les places seules, 4 fr. 50.

Pour la location, s'adresser chez M. COURANT, rue de la Comédie.

L'OCTROI ET LES FRAUDEURS

Il ne fait pas bon de frauder l'octroi : un sieur X..., de Saint-Martin-du-Bois, vient d'en faire l'expérience.

Notre homme, qui est marchand de lapins, avait renfermé dans deux malles 80 de ces animaux, qu'il destinait aux Angevins, mais qu'il prétendait faire rentrer en fraude, au nez et à la barbe de messieurs les douaniers. Pour ce faire, il avait prié un de ses voisins de charger les deux malles sur sa charrette, prétextant la difficulté pour lui de les transporter dans sa propre voiture déjà encombrée d'autres caisses contenant 45 lapins. Arrivé à l'octroi, le voisin complaisant, interrogé par le gabelou, répond qu'il n'a rien à déclarer. Celui-ci, pris de soupçon, fait ouvrir les deux malles et découvre le pot aux roses. Sur ces entrefaites arrive le propriétaire des lapins qui en déclare 45 et auquel on dresse procès-verbal pour les 80 autres lapins envoyés en éclaireurs ; le tout coûtera au bonhomme 250 francs, soit : 100 fr. d'amende, 120 fr. de rachat des 80 lapins confisqués, et 30 fr. de frais.

Le drapeau du 77^e de ligne

Au cours des grandes manœuvres qui eurent lieu cet automne aux environs de Montmorillon, le drapeau du 77^e régiment d'infanterie, en garnison à Cholet, a subi un accident qui fit décider qu'il serait condamné, c'est-à-dire détruit et remplacé. Le colonel Tanchot, qui commande ce régiment, fit réunir ses officiers et ses hommes dans la cour de la caserne. Le drapeau fut amené devant le front du régiment, qui lui présenta les armes une dernière fois ; les tambours, les clairons et la musique jouèrent le « Salut au drapeau », puis il fut remis, contre récépissé, au service de l'artillerie chargé de l'incinérer.

C'est la direction d'artillerie de la place de Vincennes qui a procédé à l'incinération du

drapeau du 77. L'opération a eu lieu devant le conseil d'administration de cet établissement, qui en a dressé procès-verbal. Le 77 n'a donc plus de drapeau.

Mais il retrouvera bientôt un autre glorieux emblème. Le service de l'artillerie, auquel ressortissent les drapeaux et étendards, au titre d'armes portatives, va lui en faire délivrer un neuf très prochainement d'un modèle nouveau. Ce type, qui ne diffère d'ailleurs de l'ancien que par quelques détails, est l'œuvre de M. le capitaine Poullain, aujourd'hui officier au 17^e d'artillerie, en garnison à La Fère. Il est beaucoup plus beau que le type de l'ancienne série, c'est un vrai billet de banque, qui défie toute concurrence.

Ce nouveau drapeau, le seul de ce type distribué aux régiments subdivisionnaires, portera les noms des batailles suivantes : Les Pyramides, 1798. — Friedland, 1807. — Alger, 1830. — Bomarsund, 1854.

LA STATUE DE JEANNE D'ARC A CHINON

Le Conseil municipal de Chinon vient enfin de décider définitivement l'emplacement sur lequel sera érigée la statue équestre de Jeanne d'Arc.

Elle sera élevée sur la place du Champ-de-Foire qui a été choisie comme étant l'endroit le plus vaste et le plus convenable.

L'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc aura lieu au mois de juin prochain.

COUTEAUX TIRÉS

Un fait assez étrange vient de se produire au Mans.

M. Rubillard, maire radical du Mans, a fait sommation à M. le préfet Lutaud, par ministère d'huissier, d'avoir à lui remettre certains dossiers que, selon lui, la préfecture garde depuis trop longtemps.

Un huissier-audiencier du Mans s'est chargé de cette curieuse démarche. Introduit dans le cabinet du premier magistrat du département, M. Desclès a exposé l'objet de sa visite. Stupéfaction du préfet qui s'est contenté de répondre :

« J'accepte avec empressement cette sommation, elle constitue un document des plus rares et des plus curieux, car on ne verra probablement pas deux fois, dans le cours de notre siècle, un maire mettant les huissiers à la poursuite de son préfet. »

M. le préfet et M. le maire sont à couteaux tirés. C'est un duel d'un nouveau genre. Ce sont en effet des couteaux à papiers simplement.

MARIAGE

On annonce les fiançailles du vicomte de Semaizois, lieutenant au 3^e dragons, avec M^{lle} Guibourd.

Descendant d'une des plus anciennes familles de la Bretagne, M. de Semaizois est le fils du général comte de Semaizois.

La jeune fiancée est fille de M. Guibourd de Luzinai, ancien maire de Nantes, dont nous n'avons point à faire l'éloge.

Nous adressons nos félicitations les plus sincères aux deux familles si dignes de s'unir.

(Espérance du Peuple.)

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 1^{er} décembre. — Constant-René Charbonneau, propriétaire, 80 ans, veuf de Joséphine Rallet, rue de la Gueule-du-Loup.

EXPOSITION ET CONCOURS GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE ET DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Il s'ouvrira, le 24 décembre prochain, à Meaux (Seine-et-Marne), sous les Halles du marché, richement appropriées et confortablement agencées, une Exposition et Concours général de l'industrie laitière et de produits alimentaires; tout ce qui se boit, tout ce qui se mange, ainsi que les appareils et accessoires s'y attachant. Cette manifestation industrielle

est approuvée et autorisée par M. le Maire de la ville de Meaux.

Pour tous renseignements, on est prié de s'adresser, par lettre, à M. le Commissaire général, hôtel de la Sirène, à Meaux.

Théâtre de Saumur

On a tout dit sur la *Traviata* et sur l'ouvrage d'où cet opéra est tiré, aussi nous n'y reviendrons pas; mais ce qu'on peut dire encore, c'est que, plus on revoit l'œuvre de Verdi, plus on constate que sa beauté et sa richesse mélodiques n'ont d'égale que sa pauvreté d'orchestration. C'est un fait indéniable, et qui n'a pas peu contribué à vieillir davantage une œuvre toute désignée, sans cela, pour un succès plus constant, au lieu de la froide indifférence avec laquelle on l'accueille aujourd'hui.

Du reste, combien de fois l'a-t-on dit aussi, Verdi a réagi contre ses tendances premières, et ses dernières œuvres, *Aïda* entre autres, sont complètement modernisées quant à la partie orchestrale.

Aussi la *Traviata*, toute de chant, est bien faite pour mettre en relief l'organe du chanteur. Malheur aux interprètes si leur force les trahit un instant, ce ne seront certainement pas les violons qui viendront les secourir.

On n'avait pas à redouter semblable extrémité avec les artistes que nous possédons. M^{me} Desgoria a été absolument exquise dans *Violetta*: elle nous a montré combien certains effets de demi-teinte sont autrement supérieurs et mieux goûtés que ces éclats de voix immodérés auxquels bien des chanteuses nous avaient précédemment habitués.

M. Cazeneuve a mis toute la chaleur nécessaire dans le rôle assez dur de Rodolphe, et les applaudissements et rappels ont suffisamment prouvé à ce ténor qu'il avait conquis son public.

M. Dalbressan s'est tiré fort honorablement d'un passage qui n'est pas sans écueils pour les pauvres barytons; il a presque su rendre le personnage sympathique tant par un organe qu'il a bien conduit que par un maintien qu'il a su garder digne.

Les autres rôles, tous épisodiques, ont été tenus par M^{me} Peltier, MM. Jahn et Plain d'une façon satisfaisante.

Le ballet, quoique peu important, a été très bien exécuté. NEMO.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. > /> Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

LUNDI 5 décembre 1892

Première représentation à Saumur du grand succès parisien actuel

TOTO

Opérette en 3 actes, de P. Billaud et A. Barré, musique de A. Banès,

Représentée pour la première fois, à Paris, le 12 juin 1892.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

UNE TASSE DE THÉ

Comédie en 1 acte, par Ch. Narrey

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 novembre 1892.

La réponse des primes a donné lieu à une lutte très vive entre acheteurs et vendeurs, l'incertitude qui plane sur le dénouement de la crise ministérielle a favorisé ces derniers.

Le 3 0/0 clôture en effet à 99.25 et le 4 1/2 à 105.10.

La Rente Italienne avec son coupon de 2.47 en perspective reste ferme à 93.70. Les Méridionaux sont demandés à 642.50.

L'Extérieure est offerte à 63 1/8. L'action de la Banque de France est en réaction à 3.950. Les bénéfices réalisés à ce jour sont de 2,233,000 fr., contre 5,686,000 en 1891 à pareille époque.

Le Crédit Foncier par suite de quelques réalisations anticipées d'acheteurs est en léger recul à 4,081.

La Banque de Paris reste en ferme tendance à 682 fr.

La Société Générale s'échange au comptant au cours de 480 fr.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 782 fr. en attendant une reprise d'affaires qui devra le ramener à 800 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est recherchée à 311 fr.

L'action de la Société des Fumebles de France s'inscrit à 495.

La nouvelle Banque Franco-Américaine n'aura d'autre but que de servir d'intermédiaire bien informé pour faciliter aux capitaux en quête d'emplois sûrs et rémunérateurs, l'acquisition d'obligations de chemins de fer de l'Amérique du Nord. Ces titres, remboursables en bloc à la fin d'une période déterminée, sont assurés d'un revenu fixe bien supérieur à celui que l'on obtient en obligations françaises.

Les Chemins Economiques valent 427 fr.

Ch. HEYMAN et C^e

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

A 66 ans !

Châteaufort-la-Forêt (Haute-Vienne), le 6 octobre 1891. — J'ai ordonné vos Pilules Suisses à une femme âgée de 66 ans, qui souffrait de gastralgie compliquée de constipation opiniâtre. Vos Pilules Suisses ont rendu la liberté au tube digestif, la malade souffre beaucoup moins depuis qu'elle en fait usage. Docteur DUTELLE.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER 1892-1893

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ; de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

FAITS DIVERS

UN ENNEMI DE LA MUSIQUE

Le docteur X..., médecin major d'un régiment d'infanterie, était l'ennemi juré de toute musique civile et militaire; il ne s'agissait plus que de faire partager son idée par le ministre de la guerre.

Durant de longues années, notre savant chercha à collectionner, parmi les musiciens militaires, un nombre suffisant de poitrinaires; la demande surpassait toujours l'offre, et les cas de phthisie pulmonaire fuyaient comme des mirages.

Un jour, — jour trois fois heureux, — un militaire au collet galonné, et porteur de deux contre-épaulettes de musicien, entra dans le cabinet du docteur X..., qui put remarquer tout d'abord sa figure amaigrie, ses joues caves, ses pommettes saillantes et roses.

— Qu'avez-vous, mon garçon? demanda-t-il avec un intérêt touchant.

— Monsieur le major, répondit le client, je sens un affaiblissement qui s'aggrave de plus en plus depuis quelque temps, je crache le sang.

Le docteur se frotta les mains, puis procéda à un examen minutieux du thorax.

— Vous êtes dans la musique?

— Oui, monsieur le major.

— Combien y a-t-il de temps?

— Deux ans.

— Deux ans seulement! Comme ça a mar-

ché vite! Vous souffrez beaucoup, n'est-ce pas, depuis que vous êtes dans la musique?

— Je ne m'en sentais pas avant.

M. X... venait de trouver en deux minutes plusieurs alinéas de sa tirade humanitaire sur les instruments à anches, à embouchure et à biseau.

— De la flûte, du cornet à pistons, de la clarinette? demanda-t-il avant d'éclater.

— De la grosse caisse, monsieur le major.

Patratra! le mémoire n'est pas encore rédigé.

Marché de Saumur du Samedi 26 Novembre

Froment-commerce, l'hectolitre	16	Beuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	15 65	Veau	1 60
Méteil	13 30	Mouton	2 40
Seigle	11	Porc	1 60
Orge	11	Poulets la couple	4
Avoine	9	Diadonneaux	13
Sarrasin	11	Canards	4 50
Haricots blancs	23	Oies	10
Haricots rouges	21	Beurre le kilog.	2 60
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 30
Noix	13	Foin, la charretée de	780 kilog. 110
Châtaignes	10	Luzerne	110
Sel les 100 kil.	15	Paille	47
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	les 52 kilog. 500
Farine, la culasse de 157 kilog.	47	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 31 66	—	Charbon de bois, les	100 kilog. 16
id. 3 ^e id. Of. 28 33	—	Charbon de terre	4 50

BOURSE DE PARIS

Du 30 Novembre 1892

3 0/0	99 30
3 0/0 amortissable	99 25
4 1/2	105 05

PAPIER WLINSKI

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Réguler le nom WLINSKI.

L'EAU de LÉCHELLE

hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 378, rue Saint-Honoré.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacie à Trememout (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1 75
—	12 3 00
—	10 4 25
—	9 5 50
—	8 7 25
—	7 10 50
—	6 14 00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75

Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25

Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25

Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50

Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50

Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Magasins de la Glaneuse

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'Extension que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint-Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n° 18 et 20, dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce **Hall** splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette **nouvelle installation** que des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la **liquidation** de presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock considérable** des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que :

Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soieries noires et couleurs, Écossais, etc. Bonneterie, Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'oreillers, etc., etc. Objets pour Etrennes: Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

MAGASINS de la GLANEUSE.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pâiens, 6,

MAISON

Meublée ou non

Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me} V^e GUILLON, rue Saint-Jean, 42.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue Verte, 4,

Nouvellement restaurée, avec Remise et Écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur. (796)

Etudes de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, et de M^e DOUET, notaire à Beaufort.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à la Mairie de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, le DIMANCHE 15 JANVIER 1892, à 4 heures de l'après-midi, par le ministère dudit M^e BEAUMONT, notaire,

LES

IMMEUBLES

CI-APRÈS DESIGNÉS,

Situés tous commune de Saint-Martin-de-la-Place.

1^o Une maison d'habitation avec bâtiments d'exploitation, cour, jardin et terre labourable, situés au lieu dit le Bas-des-Noues, le tout en un seul tenant, d'une contenance de 34 ares environ.

2^o 6 ares environ de terre, dans les Champs-Biques, formant partie d'un plus grand morceau, compris au cadastre sous le n° 828 de la section C.

3^o 49 ares 50 de terre, à la pointe du Bas-des-Noues, joignant au levant M. Robineau, au couchant la route, et au nord M. Baudouin.

4^o 49 ares 89 de terre, à la Folie, joignant au levant la route et la commune, au couchant et au nord M. Robineau, au midi M. Artif.

Tous ces immeubles sont exploités par M. BRARD, fermier au Bas-des-Noues.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, soit à M^e DOUET, notaire à Beaufort.

Etude de M^e BENARDEAU, notaire à Mouliherne.

A VENDRE

A L'AMIABLE

La Propriété du **Château de la Touche**, située près le bourg de la commune de Mouliherne, à 5 kilomètres de la gare de Linières-Bouton (ligne de l'Etat), comprenant: 1^o Le Château proprement dit, composé de plusieurs pièces nouvellement restaurées, vastes servitudes, jardins et réserves plantées en vignes, bois taillis et futaie, d'une contenance de 10 hectares 33 ares H. A. C. 43 centiares, ci..... 10 35 43

2^o Et la FERME DE LA TOUCHE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, prés, vigne, futaie et bois taillis, d'une contenance de 15 hectares 82 ares 47 centiares, ci..... 15 82 17

Total des contenances: 26 hectares 17 ares 60 centiares, ci..... 26 17 60

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BENARDEAU.

Tribunal civil d'Angers.

Etudes de M^e SOUDEE, avoué à Angers, 2, rue Desjardins, et de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, 17, rue Beaurepaire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le LUNDI 5 DÉCEMBRE 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur,

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 32.

Contenance: 2 ares 15 centiares

Mise à prix. . . . 3,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser:

1^o A M^e SOUDEE, avoué à Angers;

2^o A M^e LELIEVRE, notaire à Saumur;

3^o A M. MAISON, expert-comptable à Angers, rue Joubert, 2.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

Etude de M^e BRETON, notaire à Varennes.

Commune de Varennes

VENTE PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 1892, à 2 heures, à la Mairie, de 299 peupliers dits bouillards, divisés en 4 lots.

Mise à prix totale: 1,269 fr.

Voir les affiches.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

Leçons de Piano

M^{lle} BAUMANN, professeur de piano de 1^{re} classe, diplômée, demande des élèves.

Rue Saint-Jean, n° 32, au fond de la cour.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,40		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés: Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

American - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.